



6 Avenue NAPOLEON III
20110 PROPRIANO

☎ 04.95.76.00.44

📠 04.95.76.20.60

**CONCESSION DES PLAGES NATURELLES DE PROPRIANO –
CONCESSION DE DEUX SOUS-TRAITES D'EXPLOITATION SUR LA
PLAGE DE SCOGLIO LONGO.
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

Dénomination et adresse de la collectivité :

Commune de Propriano, Hôtel de Ville, 6 Avenue Napoléon III, 20110 PROPRIANO.

Mode de passation :

Procédure de mise en concurrence préalable à la désignation des sous-traitants de la concession des plages naturelles de la Commune de Propriano, conformément à l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques imposant de nouvelles obligations de procéder à des mesures de publicité et de sélection préalable à la délivrance des titres d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique.

Objet de l'avis d'appel à la concurrence :

Un contrat de concession des plages naturelles de Propriano : Scoglio Longo et Puraja, a été signé les 21 et 29 avril 2022 entre l'Etat et la Commune et approuvé par l'arrêté préfectoral n°02A-2022-05-10-00003 du 10 mai 2022.

Celui-ci permet de délivrer des sous-traités d'exploitation sur l'ensemble des lots définis à la concession (Cf. articles 2.5 et 2.5.1).

A l'issue de la mise en concurrence, la commune de Propriano attribuera des sous-traités d'exploitation pour deux lots situés sur la plage de Scoglio Longo, uniquement afin d'y développer les activités définies au contrat de concession.

Présentation des lots concernés par la présente mise en concurrence :

Lot	Situation	Superficie	Activités autorisées	Description de l'implantation autorisée
N°C1	Plage de Scoglio Longo	200 m ²	Base nautique pour activités motorisées et non motorisées	- 1 local démontable avec terrasse de 50 m ² - Stockage sur sable d'engins nautiques non motorisés et motorisés (1 navire et 3 jets-ski) et matelas parasols de 150 m ²
N°C2	Plage de Scoglio Longo	1 000 m ²	Jeux de plage	- Superstructures démontables et/ou gonflables pour jeux d'enfants - 1 local d'accueil - 1 clôture périmétrique en bois

Les Critères de jugement des offres :

- 1- Compétence professionnelle du candidat dans le domaine d'activité concerné : **50%**.
- 2- Moyens matériels et humains affectés à l'exercice de l'activité -Organisation de l'exploitation de l'activité (notamment en termes de respect des obligations réglementaires, de qualité architecturale du projet, de détails des équipements projetés, de jours et horaires d'ouverture ...) : **30%**.
- 3- Montant de la part variable de la redevance d'occupation proposé par le candidat - Pertinence et justification de son mode de calcul : **20%**.

Pièces du dossier de consultation :

- Un avis d'appel public à la concurrence,
- Un règlement de consultation et son annexe (attestation sur l'honneur),
- Un formulaire de candidature et son annexe.
- Un projet de sous-traité d'exploitation.

Modalité de retrait des dossiers :

Le règlement de consultation et le cahier des charges seront délivrés sur demande écrite :

- Par courriel à l'adresse suivante : mairie.propriano.mja@wanadoo.fr
- Par courrier à l'adresse indiquée au premier paragraphe.
- A partir du site Internet de la commune : www.mairie-propriano.com

Modalité de remise des offres :

Toutes les pièces du dossier de candidature seront rédigées en langue française ou traduites et les certificats délivrés dans une langue étrangère doivent faire l'objet d'une traduction assermentée en langue française.

Les offres devront être transmises par pli postal en recommandé avec accusé de réception dans une enveloppe cachetée portant la mention suivante :

**« CONCESSION DES PLAGES – SOUS-TRAITE D'EXPLOITATION SUR LA
PLAGE DE SCOGLIO LONGO – LOT N°....- NE PAS OUVRIR ».**

Date limite de réception des dossiers : 13 juin 2022 à 10H00.

Date d'envoi de l'appel à candidature à la publication : 13 mai 2022.

Le Maire

Paul Marie BARTOLI